

▶ PRÊTS POUR UN AUTRE SIÈCLE

FAÇONNER L'AVENIR

▶ **APPEL DE PRÉSENTATIONS**
Soumettre d'ici le 9 avril 2018

▶ **LaSantéMentalePourTous**
CONGRÈS 2018

▶ **HÔTEL FAIRMONT LE REINE ELIZABETH, MONTRÉAL (QUÉBEC)**
Du 22 au 24 octobre 2018

congres.acsm.ca



Association canadienne
pour la santé mentale
La santé mentale pour tous



*ans dans la
communauté*

► INTRODUCTION

Cent ans dans la communauté, ça se souligne! L'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) vous invite à soumettre des propositions de communications (présentations) dans le but de participer à son Congrès **Prêts pour un autre siècle : façonner l'avenir**, qui aura lieu du 22 au 24 octobre 2018 à Montréal.

S'inscrivant dans sa série de congrès La santé mentale pour tous (débutée en 2016), cet événement constituera le point culminant des activités de célébration du 100e anniversaire de l'ACSM. Il s'agira d'un moment fort pour reconnaître les acquis et les progrès réalisés, mais surtout pour nous tourner vers l'avenir et faire preuve d'innovation afin de relever les défis actuels et futurs en matière de santé mentale.

Au début du siècle dernier, le Dr Clarence Hincks (fondateur de l'ACSM) et ses collaborateurs avaient choisi de centrer leur engagement sur deux objectifs principaux, des objectifs qui étaient à l'avant-garde de leur époque : lutter contre la stigmatisation et offrir des services plus humains aux personnes souffrant de maladie mentale. Si nous souhaitons prolonger la mission du fondateur et adapter notre vision aux enjeux contemporains de la santé mentale au Canada, il nous faut aller plus loin encore. Toutefois, nous devons aussi jeter un regard sur le passé afin de bien orienter notre action pour les prochaines décennies.

Après un siècle d'engagement dans la communauté, il demeure encore primordial d'améliorer l'accès à des services de qualité en santé mentale et de lutter contre la stigmatisation. Nous pouvons cependant constater que beaucoup de progrès a été réalisé, entre autres grâce au mouvement communautaire qui a transformé les pratiques en matière de santé mentale au Canada. L'ACSM est fière d'avoir joué un rôle de premier plan à ce titre au cours du siècle dernier, en préconisant une approche centrée sur la vie des personnes ayant des problèmes de santé mentale, et non sur les institutions mises en place pour leur venir en aide.

Se tourner vers l'avenir signifie aussi agir en amont à l'aide d'une approche de promotion de la santé mentale et de prévention des maladies mentales. Notre système actuel de services en santé mentale est en grande partie axé sur l'intervention de crise afin de répondre aux besoins urgents des personnes atteintes de maladies mentales. Pourtant, il est non seulement essentiel mais surtout possible de diversifier l'offre de services et d'intervenir de façon précoce pour éviter l'apparition ou l'aggravation de symptômes. Une approche de promotion-prévention en santé mentale exige ainsi un accès rapide à des services de qualité, centrés sur les personnes mais aussi adaptés à leurs référents culturels.

Il est maintenant temps d'envisager l'avenir à travers une vision globale et intégrée de la santé mentale au Canada. Une telle vision s'incarne au sein d'actions multisectorielles qui prennent appui sur les meilleures pratiques en santé mentale. Elle vise à créer des environnements inclusifs, qui favorisent l'épanouissement et le bien-être de tous, et ce, dans tous les milieux de vie (éducation, travail, quartiers, etc.)

Ce congrès de l'ACSM poursuit la trajectoire du congrès de l'année dernière, qui avait pour thématique *Vers une société concertée*, en lançant un appel à l'action. Pour le prochain siècle, nous souhaitons que tous les acteurs de la société s'engagent envers la santé mentale, qu'il s'agisse d'acteurs collectifs (ex. : universités, entreprises, établissements de santé et de services sociaux, municipalités, etc.) ou individuels (ex. : personnes ayant vécu des problèmes de santé mentale, intervenants, gestionnaires de services, enseignants, chercheurs, etc.). Il s'agit d'un appel pour sortir des sentiers battus et adopter une approche fondée sur la conviction que la santé mentale est une richesse collective qu'il faut maintenir et développer.

Joignez-vous à nous et répondez à cet appel en nous soumettant vos propositions de communications. Nous encourageons l'innovation et la créativité dans toutes les activités du congrès, y compris dans les formats de vos présentations. Ensemble, entamons le prochain siècle avec une vision renouvelée de la santé mentale!

* Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

► VOLETS DU CONGRÈS

Le rôle de la santé publique dans la promotion de la santé mentale et la prévention des maladies mentales

Adopter une approche globale de santé publique envers les enjeux de la santé mentale implique d'investir de façon systémique pour assurer un continuum de services intégrés. Plutôt que d'agir de manière réactive pour traiter les cas de maladies mentales sévères, nous devons axer notre action sur les déterminants sociaux de la santé afin de favoriser le bien-être à toutes les étapes de la vie. Pour ce faire, les services qui relèvent du secteur de la santé mentale doivent être envisagés sur un pied d'égalité par rapport aux autres services de santé. Par conséquent, le même niveau de qualité et de rigueur doit être assuré sur le plan des pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles en santé mentale.

Ce volet fait appel à des propositions de communications portant sur des approches novatrices et efficaces en promotion de la santé mentale, en prévention et en traitement des maladies mentales. Une attention particulière doit être accordée à la nécessité de former un « groupe d'experts » composé de plusieurs acteurs issus de différents secteurs concernés par la santé publique. Il s'agit en quelque sorte d'une collaboration intersectorielle entre les différents ordres de gouvernement, les représentants politiques, les acteurs du milieu communautaire, les acteurs du secteur de la santé et des services sociaux – incluant la santé mentale – ainsi que ceux provenant d'autres secteurs (éducation, logement, etc.). Voici des exemples de sujets qui pourraient être abordés dans ce volet : la conception de politiques publiques favorables à la santé; la création d'environnements sains; la parité entre

la santé mentale et la santé physique; le renforcement de l'action communautaire; le soutien au développement des aptitudes personnelles; la réorientation des services de santé; l'élaboration d'outils favorisant la participation et l'autonomisation (empowerment); les stratégies de collaboration intersectorielle; etc.

La promotion de la diversité – La prestation de services auprès de populations diversifiées

Les inégalités fondées sur l'origine ethnique, le revenu, le sexe, l'orientation sexuelle, les handicaps et la citoyenneté se chevauchent et se recoupent, générant une série d'obstacles en matière de logement, d'éducation, d'emploi et de santé (les déterminants sociaux de la santé). À leur tour, ces obstacles ont une incidence sur la santé mentale des personnes qui subissent ces inégalités et ils entravent leur accès aux services en santé mentale.

À travers ce volet, nous souhaitons explorer différentes approches qui pourraient permettre au secteur de la santé mentale de mieux répondre aux besoins de la population et de tirer profit des forces et des atouts de divers groupes – ex. : la communauté LGBTQ+, les enfants et les jeunes, les communautés ethniques, les femmes, les aînés, les personnes handicapées, les réfugiés et les nouveaux arrivants. Comment faire en sorte que nos services en santé mentale soient plus inclusifs, diversifiés, respectueux, ouverts aux particularités culturelles et adaptés à un éventail de besoins? Nous vous invitons à soumettre des propositions de communications qui mettent en valeur les meilleures pratiques et des programmes porteurs, tout en soulignant leurs limites ainsi que les opportunités à saisir pour concevoir des services diversifiés et inclusifs en santé mentale.

Travailler avec les populations autochtones pour favoriser leur santé mentale

Au Canada, l'héritage du colonialisme et la présence d'un certain racisme systémique font en sorte que de nombreuses personnes autochtones subissent l'impact des inégalités et de la discrimination sur le plan des déterminants sociaux de la santé. Elles doivent aussi faire face à des pertes, à des traumatismes personnels et intergénérationnels qui sont à la source d'importantes inégalités sociales de santé. De façon générale, l'accès aux services en santé mentale est plutôt difficile pour toute personne au Canada, mais il est particulièrement problématique pour les personnes autochtones vivant au sein de réserves ou de communautés situées dans les régions éloignées du nord.

Ce volet permet d'explorer comment les acteurs du secteur de la santé mentale peuvent établir des relations respectueuses, fondées sur la réconciliation entre Canadiens autochtones et non autochtones, afin de soutenir les pratiques et les services communautaires autochtones dans une perspective de promotion de la santé mentale et d'amélioration de la santé globale. Voici des exemples de sujets pouvant être abordés dans ce volet : les programmes et les pratiques favorisant le bien-être et la résilience; les obstacles dans l'accès aux

services; l'engagement communautaire; les voies vers la réconciliation; la prise en compte des traumatismes à travers les pratiques; les politiques, les partenariats et les innovations qui favorisent la santé mentale des personnes autochtones; la prévention du suicide; les réformes du système judiciaire et des politiques du logement; etc.

Des écoles et des campus universitaires en bonne santé mentale

L'enfance et le début de l'âge adulte constituent des étapes cruciales du développement affectif, des périodes charnières pour construire une base solide de compétences personnelles et sociales qui favoriseront la santé mentale et la résilience. À cet effet, les écoles et les établissements postsecondaires sont en première ligne pour offrir du soutien aux enfants et aux jeunes, pour les guider à travers les transitions de la vie. Ces milieux peuvent contribuer à la création de liens entre les parents, les enseignants, les professionnels de la santé et les organismes communautaires dans le but de promouvoir le bien-être des enfants et des jeunes.

Ce volet du congrès peut être abordé sous différents angles, dont en voici quelques exemples : les programmes et les interventions en milieu scolaire; les approches basées sur l'utilisation des technologies numériques en santé mentale; le dépistage des problèmes de santé mentale et l'intervention précoce; les stratégies d'intervention auprès des jeunes marginalisés; l'orientation dans la transition de l'école secondaire aux études postsecondaires; la prévention du suicide; la résilience; le soutien par les pairs; etc.

La santé mentale et les troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives

Pour une majorité de Canadiens qui cherchent à obtenir de l'aide en raison d'une consommation problématique de substances psychoactives (alcool, drogues, etc.), la période d'attente avant d'avoir accès aux services est souvent trop longue. Au moment où ils y accèdent, des soins urgents et intensifs sont généralement nécessaires. Pour traiter ce type de troubles de façon précoce, ou même pour agir avant leur apparition, il faut pouvoir compter sur une coordination des services entre les secteurs public, privé et communautaire. De cette façon, les personnes touchées peuvent être soutenues dans leur communauté tout en étant en mesure de répondre à leurs besoins de base et d'avoir accès à des services de santé – incluant les services en santé mentale – qui favorisent leur bien-être.

Ce volet s'intéresse aux approches et aux moyens permettant de prévenir et de traiter les troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives à travers la promotion de la santé mentale et l'accès à des services de qualité. Voici quelques exemples de sujets qui pourraient y être abordés : les partenariats communautaires et multisectoriels; la parité pour les services en santé mentale et les services de traitement des troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives; l'accès à des services pour traiter ces troubles; la déstigmatisation de la maladie mentale et des troubles liés à l'utilisation de substances

psychoactives; les services de soutien par les pairs; la réduction des méfaits; l'engagement auprès des groupes marginalisés; l'accès à un logement abordable; etc.

Le travail et la santé mentale

Des environnements de travail sains sont essentiels pour permettre aux personnes de réaliser leur potentiel et de contribuer de façon significative à leur communauté. Tout comme ils peuvent favoriser le bien-être et entretenir une saine culture de travail, ces environnements peuvent également générer de la détresse psychologique chez les travailleurs et perpétuer la stigmatisation des personnes ayant des problèmes de santé mentale.

Ce volet permet d'explorer le besoin d'optimiser nos approches en termes de promotion de la santé mentale au travail, en nous appuyant sur les données probantes et en saisissant les opportunités qui peuvent surgir dans le monde du travail. Voici des exemples qui pourraient faire l'objet de présentations dans ce volet du congrès : les approches innovantes visant à répondre aux besoins des employés en termes de santé mentale; les campagnes de lutte contre la stigmatisation; les programmes et les avantages sociaux liés à la santé mentale au travail; les partenariats avec les organismes communautaires en santé mentale; les aménagements au travail pour les personnes atteintes de maladies mentales; le rôle des syndicats dans la promotion du bien-être; etc.

La science au service de la promotion de la santé mentale et de la prévention des maladies mentales

Les déterminants sociaux de la santé ne constituent qu'un aspect de la santé mentale. Sur le plan biologique, la

génétique ainsi que la structure et le fonctionnement du cerveau constituent également des facteurs déterminants de la santé mentale et du bien-être. Sachant que les premiers symptômes de nombreuses maladies mentales apparaissent au cours l'enfance ou au début de l'âge adulte, l'identification précoce des facteurs biologiques qui influent sur la santé mentale des enfants et des jeunes prend alors tout son sens. Celle-ci pourrait entre autres accroître les probabilités que les jeunes puissent vivre la transition vers l'âge adulte de façon saine, et qu'ils en ressortent avec toutes les ressources et les compétences nécessaires pour prendre leur bien-être en charge.

Pour ce volet, nous invitons les chercheurs, les médecins et les cliniciens à soumettre des propositions de communications qui se penchent sur le rôle que peuvent jouer les neurosciences, la génétique et les autres disciplines du développement physiologique dans la promotion de la santé mentale ainsi que dans les approches de santé publique auprès des jeunes et des adultes. Voici quelques exemples des domaines de la recherche scientifique qui pourraient être abordés au sein de ce volet : les sciences moléculaires; les circuits neurobiologiques et les maladies mentales; la génétique; les traitements innovants; l'intervention précoce pour les maladies mentales sévères; l'interrelation entre les déterminants sociaux de la santé et le fonctionnement du cerveau; l'impact des psychotropes sur le cerveau en développement; la maladie physique en lien avec la santé mentale; etc.

► INSTRUCTIONS RELATIVES À LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS DE COMMUNICATIONS

[Lien pour la soumission en ligne](#) | Télécopieur : 705-456-9786 | Courriel : congres@acsm.ca

Toutes les soumissions seront évaluées selon les critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème du congrès;
- Clarté et cohérence de la proposition;
- Pertinence et utilité pour les participants;
- Démonstration de la façon avec laquelle la communication encouragera l'interaction entre les participants;
- Nous encourageons les présentateurs à inclure une perspective ou une composante relative au vécu d'une personne atteinte de maladie mentale, le cas échéant.

Le présentateur peut soumettre plusieurs propositions pour le congrès, à raison d'une soumission par présentation. Votre soumission doit compter 150 mots ou moins.

Format :

Les séances du congrès seront offertes dans une variété de formats :

Panel (60-90 minutes)

Les panels doivent être composés d'un minimum de deux et d'un maximum de quatre présentateurs abordant un sujet commun à partir de points de vue différents, suivi d'une discussion interactive. Chaque panel doit aussi désigner un animateur.

Présentations individuelles (30-60-90 minutes)

Labo de solutions – chaque labo de solutions est une présentation orale. Votre présentation doit avoir une structure cohérente et un objectif clairement énoncé. Elle doit fournir des renseignements descriptifs, comprenant les détails contextuels nécessaires, un rapport sur les résultats des recherches, les résultats des évaluations, les leçons apprises et les pratiques exemplaires ou prometteuses.

Un exposé sur un article – (présentation de 20 minutes plus 10 minutes consacrées aux questions) portera sur des programmes innovants, sur des résultats de travaux de recherche dont l'évaluation a démontré qu'ils ont

un impact sur la pratique clinique, sur la conception de systèmes ou sur l'élaboration de politiques liées à la collaboration en santé mentale.

Scénarimage (storyboard) – Occasion de décrire un projet ou une expérience comportant un événement marquant qui a changé votre attitude, votre approche clinique ou vos interactions avec des personnes en particulier.

Stations d'innovation

Les stations d'innovation sont des présentations par affiches. Le matériel est disposé sur un panneau d'affichage. Nous déterminerons une période pendant laquelle vous serez présent à votre station pour présenter aux participants un aperçu de votre projet et pour répondre à leurs questions. Cette année, une salle distincte et un horaire déterminé seront réservés aux présentations par affiches afin que tous les participants aient la possibilité de voir les affiches. Un prix de présentation par affiches sera décerné à la fin du congrès.

► CONSENTEMENT EN TANT QUE PRÉSENTATEUR :

Veillez noter : **les présentateurs doivent payer leur inscription au congrès.** Aucun honoraire ni remboursement pour déplacement n'est offert.

- Nous demandons aux présentateurs de soumettre une version numérique de leur présentation avant le congrès.
- Des versions numériques des présentations seront mises à la disposition des participants à la suite du congrès.
- Les présentateurs sont responsables de fournir de la documentation écrite aux participants du congrès, le cas échéant.
- Le comité du Congrès attribuera aux présentateurs une période spécifique à l'horaire pour leur présentation.

► DATES LIMITES

Lancement de l'appel de propositions de communications : 7 février 2018

Date limite pour la soumission de propositions de communications : 9 avril 2018

Annonce des résultats : 27 avril 2018

Si vous avez des questions au sujet de la procédure de soumission, veuillez communiquer avec :

Linda Drisdell | Courriel : linda@drisdellevents.ca | Téléphone : 514-768-8379

▶ VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE DE SOUMISSION CI-DESSOUS OU EN LIGNE [ICI!](#)

À propos de vous :

Veillez indiquer les noms des présentateurs tels que vous souhaitez qu'ils soient inscrits dans le programme du congrès.

Nom(s) du (des) présentateur(s) : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

La durée de présentation que vous préférez est :

- 30 minutes (présentation de 20 minutes; 10 minutes consacrées aux questions et réponses)
- 60 minutes (présentation de 45 minutes; 15 minutes consacrées aux questions et réponses)
- 90 minutes (présentation de 75 minutes; 15 minutes consacrées aux questions et réponses)

Veillez indiquer le format de votre présentation.

- Panel
- Labo de solutions (présentation orale)
- Exposé sur des « travaux en cours »
- Scénarimage (storyboard)
- Stations d'innovation (présentation par affiches)

*Selon le nombre de soumissions que nous recevons, nous devons peut-être combiner des présentations.

*Si votre proposition de communication n'est pas acceptée, vous pourriez avoir la possibilité de faire une présentation par affiches.

Titre de votre présentation (10 mots ou moins) : _____

Volet du Congrès : _____

Description de votre séance (150 mots ou moins) : _____
